

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2016

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 13 avril 2016 à 20h00 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2016

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES. GRAS. VINCENT. DESTRAIT. MAZOIN. DE ROSSI. MATHURIN. MEIZE. BOSSE. SZERADZKI. POINT. DENIS. HIVERT. SIMON.

Absents et excusés : Monsieur ROLLAND qui donne pouvoir à Monsieur CORMAU. Madame CLERC qui donne pouvoir à Madame GONCALVES. Monsieur Alain MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN. Madame TERRADE qui donne pouvoir à Madame DENIS.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Suite à une remarque de Madame MEIZE, une rectification est apportée dans la partie « information » du compte-rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation des Comptes de gestion du Trésorier

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et de la régie des transports dressés pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas d'observation ni réserve de sa part.

2 – Budget Primitif 2016 de la Commune

Monsieur le Maire expose que le budget de la commune prend en compte la volonté de l'équipe municipale de continuer à limiter au maximum la pression fiscale sur les Chasseneuillais.

Ainsi, une baisse des taux d'imposition a été calculée pour que la part communale des Taxes locales n'augmente pas et que cette baisse compense la revalorisation des bases de 1,01 % décidée par le gouvernement.

La parole est donnée à Madame TISNE-DESSUS qui commente le projet de budget.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 470 355,57 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 842 798,93 €

Le Budget Primitif de la commune est adopté à l'unanimité

3 – Vote des Taux des Taxes locales

Monsieur le Maire propose d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 0.991 à chaque Taux. Ce qui donne :

| | | | |
|---------------------------------------|---|---------|-------------------|
| Taxe d'Habitation | : | 14,89 % | (15.02 % en 2015) |
| Taxe Foncière Bâtie | : | 20,69 % | (20,87 % en 2015) |
| Taxe Foncière Non Bâtie | : | 45,77 % | (46,16 % en 2015) |
| Contribution Foncière des Entreprises | : | 19,30 % | (19,47 % en 2015) |

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord aux Taux proposés ci-dessus

4 – Budget Primitif 2016 du service de distribution de l'eau potable

Madame TISNE-DESSUS présente le Budget de l'eau potable.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 851 008,72 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 636 239,36 €

Le budget primitif du service de distribution de l'eau potable est adopté à l'unanimité.

5 – Budget Primitif 2016 du service de l'assainissement collectif

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 272 033,68€

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 489 260,50 €

Le budget primitif du service de l'assainissement collectif est adopté à l'unanimité.

6 – Budget Primitif 2016 de la régie des transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 600 €

Pas de section d'investissement.

Le budget primitif de la régie des transports est adopté à l'unanimité.

7 – Subventions aux Associations

La parole est donnée à Monsieur GRAS, Maire-Adjoint qui présente les propositions des commissions finances, sports et éducation.

Il précise que pour les projets liés à une manifestation, l'aide de la commune interviendra éventuellement après leur déroulement en fonction du résultat. Pour cela, une réserve de 10 000 € a été votée au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations ci-dessous proposées :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

| NOM DE L'ASSOCIATION | VOTE |
|------------------------------|-------------|
| ACAME | 150,00 € |
| ADMR | 3 500,00 € |
| AMADEA | 300,00 € |
| AMICALE DE LA CHASSE | 350,00 € |
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG | 150,00 € |
| APE PRIMAIRE | 500,00 € |
| APE COLLEGE | 500,00 € |

| | | |
|-----------------------------|------------|-------------------------|
| AS COLLEGE | 300,00 € | |
| AS LYCEE | 300,00 € | |
| BAD COMPAGNIE | 350,00 € | |
| BANDA | 1 600,00 € | |
| BASKET | 400,00 € | |
| CALC | 3 500,00 € | |
| CAVALIERS DE LA BONNIEURE | 500,00 € | |
| CINEVEIL 16 | 150,00 € | |
| JOSE COUTURE FINE | 150,00 € | |
| CLUB TENNIS | 500,00 € | |
| CNTC | 4 000,00 € | 1 500,00 € |
| COMITE DES FETES | 200,00 € | |
| ECA | 800,00 € | |
| ENTENTE HAND-BALL | 6 000,00 € | |
| ANCIENS COMBATTANTS | 150,00 € | |
| FRATERNITE LA TODEN | 250,00 € | |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | 150,00 € | |
| JUDO | 150,00 € | |
| KAWATEBIDOUILLES | 150,00 € | |
| LE TIGRE DU SUD | | 300,00 € |
| LA BOULE JOYEUSE | 150,00 € | |
| LA COLOMBE CHASSENEUILLAISE | 150,00 € | |
| LA TRUITE CHASSENEUILLAISE | 150,00 € | 2 000,00 € ¹ |
| LES AMIS DU FIL D'ARGENT | 150,00 € | 120,00 € |
| LA PALETTE DE LA BONNIEURE | 150,00 € | |

| | | |
|---------------------------|------------|------------|
| PAPYRUS | 500,00 € | 1 500,00 € |
| PASKADANSES | 150,00 € | |
| PATCHWORK | 150,00 € | 100,00 € |
| RANDO CLUB | 400,00 € | |
| RESTOS DU COEUR | 300,00 € | |
| SOULEVONS LA POUSSIÈRE | 350,00 € | |
| TEC HAND-BALL | 6 500,00 € | |
| TENNIS DE TABLE | 150,00 € | |
| TIMBRES PASSION | 150,00 € | |
| USC FOOT | 6 000,00 € | |
| TOUT PAR TERRE | 150,00 € | 2 000,00 € |
| UALR CYCLISME | 1 500,00 € | |
| VIPC | 150,00 € | |

1

Report de la subvention
votée en 2015, les travaux
ayant été facturés en 2016

| | | |
|---------------------|-------------|------------|
| <u>TOTAL</u> | 42 250,00 € | 7 520,00 € |
|---------------------|-------------|------------|

ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRES

ÉCOLES PRIMAIRES

| NATURE DE LA DEMANDE | VOTE |
|------------------------------|------------|
| FRAIS PÉDAGOGIQUES | 9 120,32 € |
| USEP | 600,00 € |
| ANIMATION VTT | 1 200,00 € |
| CLASSE DÉCOUVERTE SAINT-LARY | 6 656,00 € |
| SORTIE ZOO DE LA PALMYRE | 2 000,00 € |

| | |
|---------------------|-------------|
| <u>TOTAL</u> | 19 576,32 € |
|---------------------|-------------|

ECOLE MATERNELLE

| NATURE DE LA DEMANDE | VOTE |
|-----------------------------|-------------|
| FRAIS PEDAGOGIQUES | 5 568,00 € |
| USEP | 200,00 € |
| BCD | 600,00 € |
| AFFRANCHISSEMENT | 100,00 € |
| <u>TOTAL</u> | 6 468,00 € |

| | |
|--------------------------|----------|
| RASED frais pédagogiques | 465,60 € |
|--------------------------|----------|

| | |
|----------------------------------------|-------------|
| <u>TOTAL SUBVENTIONS ECOLES</u> | 26 509,92 € |
|----------------------------------------|-------------|

AUTRES DEMANDES

| NOM DE L'ASSOCIATION OU DE L'ORGANISME | VOTE |
|-----------------------------------------------|-------------|
| ADAPEI | 100,00 € |
| CROIX ROUGE | 150,00 € |
| CAUE | 91,00 € |
| CENTRE MEDICO-SCOLAIRE CHASSENEUIL | 500,00 € |
| CHAMBRE DES METIERS 16 | 1 400,70 € |
| CHAMBRE DES METIERS 17 | 76,00 € |
| CHAMBRE DES METIERS 79 | 45,00 € |
| EPIKERIE SOCIALE CONFOLENTAISE | 150,00 € |
| SECOURS POPULAIRE | 150,00 € |
| HOPITAL DES ENFANTS | 100,00 € |
| MAIRES DE LA CHARENTE | 1 245,60 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 335,00 € |
| TED 16 | 60,00 € |
| FDGON | 100,00 € |

| | |
|--------------|------------|
| TOTAL | 4 503,30 € |
|--------------|------------|

TOTAL SUBVENTIONS

| |
|--------------------|
| 80 783,22 € |
|--------------------|

8 – Rénovation de l'école Edouard Pascaud – Demande de subvention au FSIL pour 2 tranches

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la rénovation de l'école primaire E. Pascaud doit faire l'objet de 2 tranches :

- En 2016, sont prévus la réhabilitation des salles de classes et de la galerie ainsi que la création d'un ascenseur et d'un bloc sanitaire.
- En 2017, est prévue la mise aux normes de la cantine et la création du bureau de la Directrice.

Ces 2 tranches d'un coût total de 553 114 € peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale (FSIL).

Ce plan de financement pourrait être le suivant :

| ORIGINE | MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE | POURCENTAGE | |
|-----------------------|---------------------------------------|--------------|------------------|
| FSIL | 553 114 € | 40.00 % | 221 245 € |
| Conseil Départemental | 553 114 € | 3.50 % | 19 500 € |
| Conseil Régional | 553 114 € | 15.00 % | 82 967 € |
| Autofinancement | 553 114 € | 41.50 % | 229 402 € |
| TOTAL | 553 114 € | 100 % | 553 114 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention pour la rénovation de l'école E. Pascaud dans le cadre du FSIL.
-

9 – Participation de la commune au voyage scolaire de Saint Lary

Monsieur le Maire rappelle le souhait du conseil qui est de permettre à chaque élève pendant sa scolarité à l'école primaire de Chasseneuil de bénéficier d'un voyage ou d'un séjour avec sa classe.

Ainsi 32 élèves de CM2 se rendront en classe découverte à SAINT LARY (208 €/élève).

Il précise que Madame Laurence ARRIVÉ-BEYLOT sera mise gratuitement à disposition des enseignants pour accompagner les élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour une participation de la commune à hauteur de 6 656.00 € pour la classe de découverte à SAINT-LARY

10 – Demande de subvention pour l'animation « rue en fête »

La parole est donnée à Madame Murielle GONCALVES qui expose le déroulement de cette manifestation et les coûts des animations.
Ainsi un budget de 5 500.00 € est à prévoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Limousin-Aquitaine-Poitou-Charentes ainsi qu'auprès du Président du Pays de Charente Limousine.

11 – Vente d'un terrain à Monsieur et Madame BOURDY

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, le Conseil avait donné son accord de principe pour la cession d'un terrain ancien « espace vert » de la 3^{ème} tranche du lotissement de la Nautière à Monsieur et Madame BOURDY (parcelle cadastrée section A n° 1615).

S'agissant d'une partie commune du lotissement, l'accord unanime des propriétaires était nécessaire et vient d'être obtenu.

Un accord a été trouvé sur le prix qui serait de 9.00 € le m² soit 3 114,00 € au total (346 m²). Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame BOURDY.

Le service des domaines a estimé la parcelle à 950 € le 5 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder la parcelle cadastrée section A n° 1615 à Monsieur et Madame BOURDY au prix de 9,00 € le m², soit 3 114,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

12 – Vente de la maison de Madame BANLIER (décision de principe)

Monsieur le Maire expose les avantages et inconvénients qu'il y aurait à garder la maison de Madame Denise BANLIER au passage à niveau de la route de Jardenat suite au legs fait à la commune.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil sur l'opportunité de la vente car l'état du bâtiment, comme toute maison inhabitée se détériore et nécessite un entretien régulier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Messieurs POINT et HIVERT)

- Prend la décision de principe de mettre en vente la maison et le jardin attendant.

13 – Fixation du prix du livre de Monsieur José DELIAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 500 exemplaires du livre historique de Monsieur José DELIAS sur l'exode des habitants de SARREGUEMINES et leur séjour à CHASSENEUIL ont été commandés. Le livre sera mis en vente à l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le prix du livre de Monsieur José DELIAS intitulé « De larmes et de joie » à 20 € l'exemplaire.

14 – Extension de la régie pour la vente des objets publicitaires

Monsieur le Maire expose que pour permettre la vente du livre de Monsieur José DELIAS, Monsieur le Trésorier de Chasseneuil nous a conseillé d'étendre la régie de recettes de la vente des objets publicitaires à l'Office de Tourisme à la vente de livres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'étendre la régie de recettes de la vente des objets publicitaires à la vente de livres

15 – Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (Monsieur PASQUET) et du poste de garde-champêtre

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer les postes de Messieurs PASQUET et CHABERNAUD partis à la retraite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (35 heures/semaine) au 15 avril 2016
- Décide de supprimer un poste de garde-champêtre principal chef (35 heures/semaine) au 15 avril 2016

16 – Avis du conseil municipal sur la création d'une scierie dans le cadre de la procédure des installations classées

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier reçu de la Préfecture et notamment de l'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société ST BOIS pour la création d'une scierie et d'un atelier de fabrication de palettes sur le site « les pièces du Rivaillon » à Chasseneuil.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande de la société ST BOIS pour la création d'une scierie et d'un atelier de fabrication de palettes sur le site « les Pièces du Rivaillon » à Chasseneuil.

17 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SDEG pour le versement des fonds de concours pour l'éclairage public (desserte CFA)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de la convention à intervenir avec le SDEG pour la participation financière de la commune sous forme de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public.

La signature de cette convention permettra à la commune de payer les sommes dues en section d'investissement du budget de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions pour le versement de fonds de concours au SDEG pour les travaux d'éclairage public sur la commune

18 – Convention de vente et d'achat d'eau avec le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Saint Claud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux de remplacement de la conduite d'eau par le SIAEP de SAINT-CLAUD, il a été posé un compteur côté « patte d'oie » pour la vente d'eau de CHASSENEUIL à SAINT-CLAUD et un compteur côté « Chez Dieu » pour la vente d'eau du SIAEP de SAINT-CLAUD à CHASSENEUIL.

Ces compteurs ne sont pas utilisés actuellement mais pourraient être utiles en cas de problèmes sur la qualité ou la quantité d'eau distribuée.

Le prix de 0.49 € le m³ correspond au coût de production et a été fixé après avis de « Charente eaux ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Informations

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame GUICHANDUT, Directrice de la DGFIP nous informant de son projet de fermeture de la trésorerie de CHASSENEUIL au 1^{er} janvier 2017 avec son transfert dans un premier temps à SAINT-CLAUD et une ouverture à ROUMAZIERES.

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec Madame GUICHANDUT pour lui exposer les arguments en faveur du maintien de la trésorerie à Chasseneuil,

- Locaux suffisants et sans travaux à Chasseneuil,
- La trésorerie de Chasseneuil gère 22 budgets principaux de collectivités (15 pour SAINT-CLAUD),
- Les habitants de SAINT-CLAUD viennent payer à la trésorerie de Chasseneuil quand ils viennent faire leurs courses.
- Dans l'hypothèse d'un regroupement des deux Communautés de Communes (Confolentais et Haute-Charente), la trésorerie de Chasseneuil serait la mieux située. Le Conseil Municipal s'oppose vivement à la fermeture de la trésorerie et décide d'agir dans ce but (unanimité - 1 abstention : Mr HIVERT)
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Charente par lequel il nous informe de son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et qui prévoit le regroupement des deux Communautés de Communes. Les Conseils Municipaux seront consultés.
- Monsieur le Maire informe que la RD 941, du rond-point de Chantebuse au pont du Bd Gamassou sera refaite par le Département en enrobé coulé à froid (ECF) les 25 et 26 avril prochains. De même l'avenue de la République sera refaite à la fin de l'été après l'effacement d'une partie des réseaux si les travaux sont retenus par le comité d'effacement.
- Les cèdres de la rue du Mémorial seront coupés le 25 avril prochain
- Monsieur CORMAU donne le programme de l'accueil de Sarreguemines ;
- La décision du Conseil Régional de supprimer « Nuits Romanes » est évoquée puisque un spectacle était prévu à Chasseneuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.